****

**En cas de divergence d’interprétation, la version anglaise fait foi.**

**FR**

**Questions fréquemment posées 2019**

1. **Inscription et sélection**

***Je souhaiterais m’inscrire à la manifestation. Que dois-je faire?***

Les écoles et/ou les enseignants doivent remplir un formulaire d’inscription pour le 18 novembre 2018 au plus tard. Les élèves ne peuvent pas s’inscrire eux-mêmes.

***Combien d’écoles pourront-elles participer à la manifestation et comment seront-elles sélectionnées?***

Les écoles qui se seront inscrites dans les délais requis feront l’objet d’un tirage au sort à la fin du mois de novembre 2018. Une seule école par pays sera retenue pour participer à la manifestation à Bruxelles. Cette école recevra également la visite d’un membre du CESE, en janvier ou février 2019. Les écoles participantes seront informées individuellement et devront fournir le nom de l’enseignant accompagnateur et des trois élèves qui se rendront à Bruxelles du 20 au 23 mars 2019.

***Quel niveau en langues les élèves doivent-ils avoir pour participer aux ateliers?***

Aucun niveau minimum n’est requis. Cependant, les élèves sélectionnés tout comme leur enseignant devront être capables de s’exprimer en anglais afin de faciliter les échanges et les débats durant la manifestation.

***Comment les écoles doivent-elles sélectionner les étudiants qui se rendront à Bruxelles?***

Chaque école est libre de définir ses propres critères de sélection. Ceux-ci doivent être clairs, équitables et non discriminatoires. Dans un souci d’égalité des sexes, chaque groupe d’élèves devra être composé d’au moins **une fille et un garçon** (sauf dans le cas des écoles non mixtes). Les locaux du CESE sont parfaitement accessibles aux personnes handicapées.

***Comment puis-je contacter les organisateurs de la manifestation? Comment serai-je contacté(e) si mon école est sélectionnée?***

Vous pouvez contacter les organisateurs en envoyant un message électronique à l’adresse suivante: youreurope@eesc.europa.eu. Les organisateurs contacteront l’école par courriel. Vous devez donc vous assurer que l’adresse électronique figurant sur le formulaire d’inscription est valable et vous devez consulter régulièrement votre messagerie.

***Mon école peut-elle s’inscrire plusieurs fois?***

Non, une seule candidature par an est autorisée. **Les écoles qui s’inscrivent plusieurs fois seront automatiquement exclues.**

Si votre école n’est pas sélectionnée cette année, vous pourrez vous inscrire à nouveau l’année prochaine. Si elle est sélectionnée cette année, vous ne pourrez pas vous réinscrire l’année prochaine, mais vous pourrez le faire par la suite.

1. **Préparation à la manifestation**

***Comment les élèves et les enseignants doivent-ils se préparer à la manifestation?***

Un membre du CESE se rendra dans les écoles participantes en janvier ou février 2019 afin d’expliquer le fonctionnement du CESE et le rôle des différentes institutions européennes dans le processus décisionnel (les frais de voyage du membre du CESE seront à la charge du Comité).

En outre, un ensemble de documents nécessaires à la préparation sera envoyé par courriel aux écoles en temps utile, notamment un document de travail visant à préparer les élèves aux débats qui se tiendront à Bruxelles.

1. **La manifestation**

***Combien de temps durera la manifestation?***

Les élèves arriveront à Bruxelles le mercredi 20 mars 2019. Ils auront la possibilité de se rencontrer et de débattre les 21 et 22 mars. Ils repartiront dans leur pays le samedi 23 mars.

***Qui paiera les frais de transport et de logement?***

Le CESE organisera et prendra à sa charge le logement des élèves et de leur enseignant à Bruxelles. Il prendra également à sa charge les frais du voyage international en avion ou en train entre le pays des participants et Bruxelles (y compris les correspondances en avion ou train longue distance si nécessaire), et le transport (à l’aller et au retour) entre la gare ou l’aéroport de Bruxelles et l’hôtel.

***Le CESE organisera-t-il et prendra-t-il également en charge le transport vers/depuis la gare ou l’aéroport de départ dans le pays des candidats?***

Non, le CESE n’organisera pas, ne prendra pas en charge et ne remboursera pas les frais de transport vers/depuis la gare ou l’aéroport de départ dans le pays d’origine. Il ne prendra en charge que la liaison internationale vers/à partir de Bruxelles (y compris les correspondances en train ou en avion si nécessaire).

***Le CESE acquittera-t-il le prix d’un nouveau billet et les frais supplémentaires d’hôtel en cas de train/vol manqué?***

Si vous ratez votre train ou votre vol pour quelque raison que ce soit, hormis les cas de force majeure, le CESE n’offrira ni remboursement ni compensation. Il n’interviendra pas dans les frais d’achat de nouveaux billets, les frais de changement d’itinéraire ou les frais supplémentaires de logement ou de séjour. Veillez à arriver à la gare/l’aéroport suffisamment longtemps avant l’heure de départ prévue.

***Les écoles peuvent-elles choisir un hôtel en particulier à Bruxelles?***

Non. Le CESE contactera les écoles sélectionnées et proposera des dispositions pour le voyage et le logement.

***Quel est le rôle de l’enseignant accompagnateur?***

L’enseignant accompagnateur est la personne de liaison entre le CESE et les participants. Il veille à ce que tous les participants reçoivent les informations et la documentation nécessaires. Il est responsable de tout le travail préparatoire. Au cas où il serait malade ou ne pourrait pas participer à la manifestation pour tout autre motif, il doit être remplacé par un collègue.

***Quel est le rôle de l’enseignant accompagnateur pendant le séjour à Bruxelles?***

L’enseignant accompagnateur joue un rôle clé: il assume l’entière responsabilité des élèves pendant le voyage vers/depuis Bruxelles et lors du séjour. Il est présent tout au long de la manifestation et participe à toutes les activités. Il est important qu’il soit capable de s’exprimer en anglais.

***Une école peut-elle avoir plus d’un enseignant accompagnateur?***

Le projet prévoit que les trois élèves seront accompagnés d’un professeur. Par conséquent, le CESE ne prendra en charge les frais de voyage et de logement que de trois élèves et d’un enseignant par pays participant.

***Quel est le code vestimentaire?***

Il n’y a pas de code vestimentaire particulier. Si vous souhaitez vous faire une idée de l’atmosphère générale lors de la manifestation, vous pouvez consulter les photos des éditions [2017](https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/your-europe-your-say-2017/photo-galleries) et [2018](https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/your-europe-your-say-2018/photo_galleries).